
Modèle d'analyse syntaxico-sémantique de la phrase française.

Ebtissam Mohamed Abdel Khalek Mostafa
Professeure Adjointe – Département de langue française –
Faculté de Pédagogie – Université de Ain Shams

Résumé

Depuis longtemps, les linguistes, syntacticiens et sémanticiens ont souligné l'interdépendance de la sémantique et de la syntaxe; et, dès les années 1960, la notion de *compositionnalité* est au coeur des théories syntaxiques et sémantiques qui veulent formaliser le sens des phrases. D'après cette notion « *le sens d'une expression composée ne dépend que du sens de ses composants et des règles syntaxiques par lesquelles ils sont combinés* » (Kamp & Reyle 1993; Janssen 1986; Janssen 1997; Godart-Wendling et al. 1998). Les « *composants* » évoqués dans cette formulation correspondent généralement aux morphèmes linguistiques (que nous assimilerons ici aux mots) et les « *expressions composées* » aux syntagmes (et donc aussi, en particulier, aux phrases). (Partee, 1990: 131)

De ce temps-là se sont succédés les modèles linguistiques qui tentent de représenter formellement cette compositionnalité sémantique et syntaxique (Chomsky (1971), Gruber (1965), Fillmore (1982), Katz (1972), Lohndal (2014)).

Dans notre article, il s'agit de présenter un modèle d'analyse appliqué à la phrase française. Nous l'estimons efficace dans le processus d'apprentissage du locuteur natif et du locuteur non-natif dès les premières étapes de leur acquisition de la langue et agissant comme repère orientant leur apprentissage jusqu'aux niveaux les plus élevés. Ce modèle analytique est différent des méthodes classiques de la grammaire traditionnelle basées sur l'apprentissage des règles et ciblant ce qui est correcte dans la structure syntaxique de la phrase. Mais il est basé sur la décomposition des constituants syntaxiques et sémantiques explicitant ce phénomène résultant de

Modèle d'analyse syntaxico-sémantique de la phrase française.

notre organe langagier, qu'est la phrase. Notre principe alors est la compositionnalité syntaxico-sémantique qui constitue le squelette de la phrase. Les éléments liés aux déplacements et transformations syntaxiques et les éléments liés à la signification mais qui sont reliés au contexte (entourage, situation d'énonciation, texte, monde extérieur), ne sont pas pris en compte dans notre article.

Mots-clés: Syntaxe – Sémantique – Phrase – Grammaire générative – Prédication – Grammaire des cas -

Syntaxico-semantic model of analysis of the French tense

Ebtissam Mohamed Abdel Khalek Mostafa

**Adjoint-Professeur– French Department - Faculty of Education
– University of Ain Shams**

Abstract

Linguists, syntacticians and semanticists have long emphasized the interdependence of semantics and syntax; and, from 1960s, the notion of compositionality was at the heart of syntactic and semantic theories which wanted to formalize the meaning of sentences. According to this notion “the meaning of a compound expression depends only on the meaning of its components and the syntactic rules by which they are combined” (Kamp & Reyle 1993; Janssen 1986; Janssen 1997; Godart-Wendling et al. 1998). The “components” mentioned in this formulation generally correspond to linguistic morphemes (which we will assimilate here to words) and the “compound expressions” to phrases (and therefore also to sentences). (Partee, 1990: 131)

From that time on, linguistic models have succeeded which attempt to formally represent this semantic and syntactic compositionality (Chomsky (1971), Gruber (1965), Fillmore (1982), Katz (1972), Lohndal (2014)).

In our article, the aim is to present an analysis model applied to the French sentence. We find it effective in the learning process of the native speaker and the non-native speaker from the early stages of their language acquisition and acting as a benchmark guiding their learning up to the highest levels. This analytical model is different from classical methods of traditional grammar based on learning rules and targeting what is correct in the syntactic structure of the sentence. But it is based on the decomposition of syntactic and semantic constituents explaining this phenomenon resulting from our language organ, which is the sentence. Our principle then is the syntaxico-semantic compositionality which constitutes the skeleton of the sentence. Elements related to syntactic shifts and

Modèle d'analyse syntaxico-sémantique de la phrase française.

transformations and elements related to meaning but which are related to context (surroundings, utterance situation, text, outside world) are not considered in our article.

نموذج سنتاكسي ودلالي لتحليل الجملة الفرنسية

ابتسام محمد عبد الخالق مصطفى

أستاذ مساعد – قسم اللغة الفرنسية – كلية التربية – جامعة عين شمس

ملخص

أكد كثيرا اللغويون وعلماء النحو وعلماء الدلالات على الترابط بين علم الدلالات والسانتاكس، ومنذ الستينيات، كان مفهوم التركيب في قلب النظريات السانتاكسية والدلالية التي أرادت ان تعطي شكل وقوالب لمعنى الجملة. وفقاً لهذه الفكرة فإن "معنى التعبير المركب يعتمد فقط على معنى مكوناته والقواعد السانتاكسية التي يتم من خلالها دمجها (Kamp & Godart-Wendling *et.al.*؛ Janssen 1997؛ Janssen 1986؛ Reyle 1993 1998)، وتتوافق "المكونات" المذكورة في هذه الصيغة عموماً مع المورفيمات اللغوية (التي سنضمها هنا إلى الكلمات) و "التعبيرات المركبة" مع المركب (وبالتالي، على وجه الخصوص، إلى الجملة). (بارتي، 1990: 131). ثم توالى النماذج اللغوية التي حاولت إعطاء شكل وقالب لهذا التركيب الدلالي والسانتكسي ألاً وهو الجملة ((Chomsky (1971)، Gruber (1965)، (Fillmore (1982)، (Katz (1972)، (Lohndal (2014)).

وبدا فإن هدفنا في بحثنا هذا هو تقديم نموذج تحليلي مطبق على الجملة الفرنسية (كما إنه يمكن أن يطبق على جميع اللغات)، فعال في عملية التعلم لكل من الناطقين بها، الأصليين وغير الأصليين، بدأ من المراحل الأولى لاكتسابهم للغة، يعمل كمعيار يوجه تعلمهم حتى أعلى المستويات التعليمية. يختلف هذا النموذج التحليلي عن الأساليب الكلاسيكية للنحو التقليدي القائم على تعلم القواعد النحوية واستهداف ما هو صحيح في البنية السانتاكسية والنحوية للجملة. لكنها تقوم على تحليل المكونات السانتاكسية والدلالية التي تفسر ظاهرة الجملة عند عضونا اللغوي في المخ، مبدأنا إذن هو التركيب السانتاكسي الدلالي الذي يشكل الهيكل العظمي للجملة. أما العناصر المتعلقة بالتحركات والتحويلات السانتاكسية والعناصر المتعلقة بالمعنى ومرتبطة بالسياق (المحيط، الموقف، النص، العالم الخارجي) فهي لا تؤخذ في الاعتبار في هذا البحث.

Modèle d'analyse syntaxico-sémantique de la phrase française.

Ebtissam Mohamed Abdel Khalek Mostafa

**Professeure Adjointe – Département de langue française –
Faculté de Pédagogie – Université de Ain Shams**

0. Introduction

Depuis longtemps, les linguistes, syntacticiens et sémanticiens ont souligné l'interdépendance de la sémantique et de la syntaxe; et, dès les années 1960, la notion de *compositionnalité* est au coeur des théories syntaxiques et sémantiques qui veulent formaliser le sens des phrases. D'après cette notion « *le sens d'une expression composée ne dépend que du sens de ses composants et des règles syntaxiques par lesquelles ils sont combinés* (Kamp & Reyle 1993 ; Janssen 1986 ; Janssen 1997 ; Godart-Wendling et al. 1998). Les « *composants* » évoqués dans cette formulation correspondent généralement aux morphèmes linguistiques (que nous assimilons ici aux mots) et les « *expressions composées* » aux syntagmes (et donc aussi, en particulier, aux phrases). (Partee, 1990 : 131)

De ce temps-là se sont succédés les modèles linguistiques qui tentent de représenter formellement cette compositionnalité sémantique et syntaxique (Chomsky (1971), Gruber (1965), Fillmore (1982), Katz (1972), Lohndal (2014)).

Dans cet article, il s'agit de présenter un modèle d'analyse appliqué à la phrase française. Nous l'estimons efficace dans le processus d'apprentissage du locuteur natif et du locuteur non-natif dès les premières étapes de leur acquisition de la langue et agissant comme repère orientant leur apprentissage jusqu'aux niveaux les plus élevés. Ce modèle analytique est différent des méthodes classiques de la grammaire traditionnelle basées sur l'apprentissage des règles et ciblant ce qui est correcte dans la structure syntaxique de la phrase. Mais il est basé sur la décomposition des constituants syntaxiques et sémantiques explicitant ce phénomène résultant de notre organe langagier, qu'est la phrase. Notre principe alors est la

compositionnalité syntaxico-sémantique qui constitue le squelette de la phrase. Les éléments liés aux déplacements et transformations syntaxiques et les éléments liés à la signification mais qui sont reliés au contexte (entourage, situation d'énonciation, texte, monde extérieur), ne sont pas pris en compte dans cet article.

C'est à la lumière de deux théories fondamentales que nous allons esquisser notre modèle d'analyse : La théorie chomskyenne de la grammaire générative (1956) et la théorie de la prédication et de la grammaire des cas (Gruber (1965), Fillmore (1968), Katz (1972)).

L'originalité de ce modèle réside dans le fait que nous avons unis les fondements des deux théories citées ci-dessous dans un seul modèle d'analyse. Ce dernier n'a jamais été élaboré de cette façon ni dans les travaux français ni dans les travaux anglo-saxons ; et de même pour tout auteur faisant parti d'une Ecole déterminée. Nous tenons à présenter un modèle général et exhaustif rassemblant le mieux possible tous les éléments qui se mettent en jeu dans notre production phrastique. Les auteurs cités ont chacun des contributions dans ce champ, mais ce que nous présentons aujourd'hui est un nouveau modèle dans sa généralité et son exhaustivité.

1. La théorie chomskyenne de la grammaire générative (1956)

Tout d'abord, à la lignée de F. de Saussure (1916), et selon la théorie Chomskyenne de la grammaire générative, l'objet ultime de la linguistique est la faculté du langage. Chaque être humain possède dans le cerveau un organe langagier, différent de l'organe cognitif, qui dirige le processus d'acquisition et d'utilisation de la langue. Les scientifiques et linguistes ont abouti à cette découverte grâce à l'hypothèse qu'il existe une grammaire universelle innée. D'après cette hypothèse, l'enfant, dès sa naissance, est doté d'un ensemble de règles générales qui guident son apprentissage de la langue et selon lesquelles un locuteur juge qu'une phrase est correcte ou non, *grammaticale* ou *agrammaticale*. Ce jugement de

Modèle d'analyse syntactico-sémantique de la phrase française.

grammaticalité n'a rien à voir avec les registres des langues (vulgaire, familier ou soutenu) ou le style de la phrase (ce ne sont pas des jugements esthétiques ou des jugements normatifs). Aussi sont rejetées les phrases syntaxiquement grammaticales mais renfermant des contradictions sémantiques (Ex.: *Il est marié avec une veuve célibataire*).

Ainsi, par exemple, on organise syntaxiquement les langues selon la façon dont elles agencent les constituants traditionnels dans une structure phrastique *Sujet(S)-Verbe(V)-Objet(O)*. Ces langues sont appelées "*positionnelles*" (ayant comme structure canonique: *SVO*; *OVS* ou *VSO*), par opposition aux langues "*flexionnelles*" qui ont des constituants plus libres, plus flexibles. Le locuteur francophone sait que la structure canonique de la phrase française est *SVO*; et s'il y a une permutation de cet ordre, cela modifie la compréhension de la phrase, comme pour la différence entre une phrase déclarative et une phrase interrogative.

L'objectif de Chomsky dans son programme de recherche était alors de savoir comment se caractérise la connaissance linguistique du locuteur/auditeur, sa compétence langagière par opposition à sa performance, et de décrire son fonctionnement, ce qui est différent de la grammaire traditionnelle. La grammaire générative cherche à circonscrire l'organisation du système langagier du locuteur/auditeur qui lui permet de formuler un ensemble infini de phrases:

"La grammaire générative est la capacité de produire un nombre infini de phrases grammaticales en utilisant uniquement des moyens finis. [...] L'objectif de la grammaire générative est de comprendre l'organisation de l'acquisition des connaissances permettant au locuteur-auditeur de formuler un ensemble infini de phrases." (Chomsky, 1971: 64)

Dans le cadre de cette théorie, Chomsky distingue trois composants:

1. *Le composant syntaxique* qui est l'ensemble des règles qui régissent la structure des phrases;
2. *Le composant phonologique* qui détermine la forme phonétique d'une phrase engendrée par les règles syntaxiques;
3. *Le composant sémantique* qui est l'ensemble des règles qui définissent l'interprétation des phrases générées par le composant syntaxique.

De ce fait, la grammaire générative diffère de la grammaire traditionnelle en ce qu'elle tente de décrire ce que les langues humaines ont en commun. L'une des observations qui guide les recherches dans ce domaine est que les langues du monde, en dépit de leur diversité apparente, sont en fait très semblables dans leurs propriétés fondamentales. Il s'agit donc pour lui de déterminer ce qui caractérise une langue humaine: quelles formes elle peut prendre et dans quelles limites elle peut varier.

Citons, par exemple, qu'un mot (ou un groupe de mot) interrogatif peut se trouver en tête de phrase ou à l'endroit qui correspond à sa position syntaxique normale. Mais, pourquoi la phrase interrogative suivante est jugée incorrecte?

**A quel étudiant Sophie connaît-elle le prof qui a donné Excellent?*

“*qui a donné Excellent*” est une *proposition relative*, “*A quel étudiant*” est complément d'objet indirect du verbe “*a donné*”; “*le prof*” est l'antécédent.

En admettant que cette phrase interrogative jugée incorrecte par le locuteur natif n'existe dans aucune langue, on fera l'hypothèse universelle qu'un mot ou un groupe de mots interrogatifs en tête de phrase ne peuvent pas remplir de fonction à l'intérieur d'une proposition relative.

De même pour la phrase suivante :

**Qui se justifiait-il à qui j'avais présenté ?*

On fera l'hypothèse universelle qu'un mot ou un groupe de mots interrogatifs en tête de phrase ne peuvent pas remplir de fonction à l'intérieur d'une interrogative indirecte.

Si le locuteur natif ou non natif ne produit ces phrases à aucun stade de son acquisition du langage, c'est précisément parce que ces constructions sont exclues d'emblée par les règles de la grammaire universelle. Autrement dit, la grammaire universelle agit comme un filtre qui, que le locuteur en soit conscient ou non, empêche la production d'un certain nombre de phrases.

Notre processus consiste donc à expliciter le fonctionnement de base de la phrase française, les règles de base ou les aspects invariants que les locuteurs appliquent consciemment ou inconsciemment lorsqu'ils émettent ou entendent des phrases. Ces règles portent sur l'ordre des mots en syntaxe et les relations structurales aux niveaux syntaxique et sémantique. Elles sont supposées universelles; c'est-à-dire applicables à toutes les langues mais seulement différentes dans certains détails d'ordre syntaxico-sémantiques propres à chaque langue.

Tout d'abord, nous partons du fait que la grammaire générative classe tous les mots de la langue, qui se trouvent dans le dictionnaire et qui représentent le lexique d'une langue, en "*parties du discours*" ou "*catégories grammaticales*". Ces catégories sont, à leur tour, subdivisées en *catégories majeures* et en *catégories mineures*.

1.1. Les catégories majeures

Les catégories majeures sont le *Verbe*; le *Nom*; la *Préposition*; l'*Adjective* et l'*Adverbe*. Ces catégories ont la possibilité, d'une façon générale, d'avoir un *complément* et peuvent être précédées d'un autre élément qui les spécifie ou qui les modifie. Si un ensemble de mots forme un groupe, ces mots sont dominés par une

de ces catégories (la *tête* ou le *noyau* de ce groupe) et se combinent entre eux en tant que *syntagme* à l'intérieur de la phrase.

Nous avons donc *les syntagmes* suivants:

1.1.1. le syntagme nominal (SN): La tête du *syntagme nominal* est le *nom* qui détermine le *genre* et le *nombre* des éléments qui l'accompagne et la sémantique (le sens) du *syntagme*.

Structure

Exemples

1. *Nom propre* : Jean, Pierre, Marie.
2. *Déterminant, nom* : le garçon, un cadeau
3. *Déterminant, adjectifs, nom* : le grand méchant loup
4. *Déterminant, nom, adjectif* : un homme honnête
5. *Déterminant, nom, complément(s)*: l'éclipse du soleil de juin 2004.
6. *Déterminant, adjectif(s), nom, adjectif, complément(s)* : le beau petit livre rouge de Sophie.

La position préverbale (fonction de *sujet*) et la position suivant la *préposition* (*complément de préposition*) sont normalement occupées par des *SN*. Les pronoms qui peuvent occuper ces positions sont appelés par les grammairiens "*les pronoms forts*" parce qu'ils sont syntaxiquement autonomes, par opposition aux "*pronomes faibles*" (appelés "*clitique*") qui ne peuvent être séparés ni du verbe ni de l'auxiliaire, sauf par un autre clitique ou par la particule de négation *ne* (Radford, 1981).

Les grammairiens et linguistes (Travis, 1984 ; Baudot, 1987) ont considérés les deux types de *pronomes* comme des *syntagmes nominaux* mais, selon leurs caractéristiques syntaxiques, ne peuvent être classés ni parmi les catégories majeures ni parmi les catégories mineures. Seulement pour les distinguer, les clitiques portent le trait (+cl).

[SN[[+cl] elle]]

Modèle d'analyse syntactico-sémantique de la phrase française.

Ex.1: *Lui, certainement, ne dit pas la vérité.*

Ex.2: **Il, certainement, ne dit pas la vérité.*

Ces pronoms sont classés par les grammairiens comme suit:

A. *Les pronoms forts*

Moi, toi, lui, elle, eux, elles.

B. *Les pronoms faibles (clitiques)*

Fonction sujet: *je, tu, il, elle, ils, elles*

Fonction objet direct: *me, te, le, la, les*

Fonction objet indirect: *me, te, lui, leur*

A cette liste s'ajoute aussi les *pronoms réfléchis* dont la forme forte est "soi" et la forme faible est "se", et les pronoms clitiques "en" et "y", qui remplacent dans la phrase des SN précédés de "de" ou de "à".

1.1.2. Le syntagme verbal (SV)

Structure

1. Verbe :

dort, mangeons, sortira.

2. Auxiliaire, verbe :

a dormi, a mangé, sont sortis.

3. Verbe, complément(s) :

mangeait une pomme, convaincra son fils de se faire couper les cheveux.

4. Auxiliaire, verbe,

a parlé fort, a parlé de ses

Complément(s), adverbiaux : enfants avec tendresse.

Exemples

1.1.3. Le syntagme prépositionnel (SP)

Structure

Exemples

1. Préposition :

Avant, après.

2. Adverbe, préposition :

juste avant.

3. Préposition, complément

après la pluie.

4. Adverbe, préposition,

directement sous le

complément :

bureau.

1.1.4. Le syntagme adjectival (SA)

Structure

Exemples

1. *Adjectif* : *joli, fier, gentille*
2. *Adverbe de degré, adjective* : *très heureux, tout noir.*
3. *Adjectif, complément* : *ravi de vous connaître.*
4. *Adverbe, adjectif, complément* : *tout furieux d'avoir oublié son invitation.*

1.1.5. Le syntagme adverbial (SAdv)

Structure

Exemples

1. *Adverbe*: *souvent, toujours, bien.*
2. *Adverbe, complément* : *indépendamment de vos attentes, relativement à ta demande.*
3. *Adverbe, adverbe*: *très bien, trop fort.*
4. *Adverbe, adverbe, complément* : *bien indépendamment de ce problème*

N.B.

1. *Les adverbes de manière et de quantité* peuvent modifier un verbe d'action, mais *les adverbes de degré* ne le peuvent pas.
Ex.1: *Marie marche lentement.* (adverbe de manière)
Ex.2: *Marie marche beaucoup.* (adverbe de quantité)
Ex.3: **Marie marche très/si/tout.* (adverbe de degré)
2. Tous *les adverbes de manière* peuvent être précédés d'un autre *adverbe* qui les spécifie ou qui les modifie. En revanche, *les adverbes de degré et de quantité* ne peuvent pas tous être modifiés par un autre adverbe.
Exemples1: *Très lentement, trop facilement, si vite, assez mal.*
Exemples2: **Très si; bien tout; si beaucoup.*

1.2. Les catégories mineures

Par contre, on classe parmi *les catégories mineures* les mots qui ne peuvent pas être modifiés et qui font parties d'une classe fermée (c'est-à-dire il est impossible d'augmenter leur nombre par création lexicale). Ces catégories sont: *le déterminant; l'auxiliaire; la conjonction; le complémenteur et la négation.*

La grammaire traditionnelle appelle le *complémenteur* «*la conjonction de subordination qui introduit la proposition subordonnée. Lorsqu'ils sont placés devant une proposition infinitive « de » et « à » jouent le même rôle que le complémenteur « que » devant une proposition tensée (une proposition dont le verbe principal est conjugué); dans cet usage, ils doivent donc être classés dans la catégorie des complémenteurs et non dans celle des propositions.* » (Tellier, 1997 : 41)

Aussi, les mots dans une phrase sont identifiés non seulement pour leurs catégories, mais aussi pour certains traits sémantiques relatifs à des règles d'accord et des règles de sélections.

1.3. Les règles d'accord et des règles de sélection et la sous-catégorisation

Nous choisissons les mots selon certains traits définis par les règles d'accord et de sélection ; par exemple [\pm fém] pour le genre, [\pm sing] pour le nombre, [\pm commun] pour la distinction entre nom propre (NP) et nom commun (NC), [\pm humains] pour distinguer les humains et les non-humains, [\pm animé] pour distinguer les êtres animés et les non-animés, [\pm e] pour distinguer les verbes qui demandent l'auxiliaire *être* et ceux qui demandent l'auxiliaire *avoir*. Mais, compter seulement sur ces règles peut engendrer des phrases agrammaticales.

Ex.1: **Cette affaire a inquiété à la dame.*

Ex.2: **Le patron a posé d'un problème.*

Ces phrases sont *agrammaticales* parce qu'un verbe ne peut pas être inséré dans n'importe quelle structure. Les grammairiens traditionnels eux-mêmes, savent que les verbes se distinguent par des propriétés de *sous-catégorisation*. D'où ils établissent la classification suivante : *les verbes impersonnels (V) ; les verbes intransitifs (VINT) ; les verbes transitifs directs (VTD) et les verbes transitifs indirects (VTIND)*. Dans le cadre de la grammaire générative, la différence entre un locuteur non natif et un locuteur natif réside dans le fait que ce dernier sait déjà ces règles alors que l'autre les applique mécaniquement. La grammaire générative doit donc spécifier le nombre de complément requis par un verbe et la catégorie à laquelle appartiennent ces compléments. Ce qui est appelée la *sous-catégorisation* du verbe. Ainsi, le verbe *RENCONTRER (VTD)* exige un *SN*. Ce verbe est alors sous-catégorisé comme ayant *un complément SN* (il sélectionne *un complément* de catégorie *SN*). Le verbe *ALLER (VTIND)* demande *un complément SP*.

Ex.1: *Le professeur a rencontré un étudiant.*

Ex.2: **Le professeur a rencontré.*

Donc, pour les catégories majeure, comme une entrée du dictionnaire, il faut indiquer ces compléments; il faut indiquer leur sous-catégorisation. Comme dans les exemples suivants:

Ex.1: *DORMIR [V [-]]*

Ex.2: *DANS [P [_ SN]]*

Ex.3: *SATISFAIT [Adj [_ SP]]* ou *SATISFAIT [Adj [_ PH']¹]*

Ex.4: *CONTRAIREMENT [Adv [_ SP]]*

Mais pour les noms, ils sont difficiles à classer en sous-catégories comme les autres catégories majeures, vu que leur complément est en général facultatif; sauf les noms de relation qui admettent toujours un complément :

Ex.5: *FRERE [N [_ SP]]*

¹ *PH* est l'abréviation de la phrase simple et *PH'* est l'abréviation de la proposition subordonnée.

Modèle d'analyse syntactico-sémantique de la phrase française.

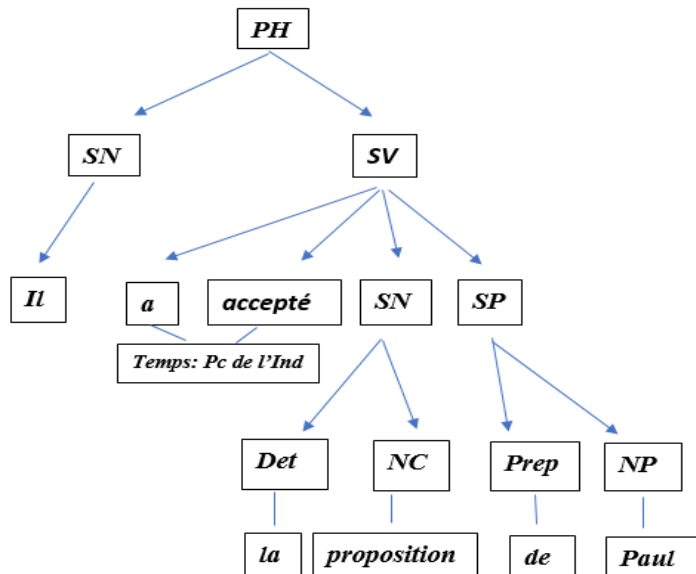
Aussi, à ce stade, il faut distinguer la notion de *syntagme* et de *constituant* ; nous citons alors :

“Une suite de mots *X, Y, Z* forme un constituant si et seulement si ces mots sont dominés par un même nœud *W*, lequel ne domine rien d'autre.” (Tellier, 1997: 55)

Pour illustrer cette définition, prenons notre troisième exemple:

Ex.3 : *Il a accepté la proposition de Paul.*

la suite de mots “*la proposition*” forme un constituant (*SN*); les suites “*la proposition*” et “*de Paul*” forment deux constituants distincts (respectivement *SN* et *SP*). Toute la suite *a* “*accepté la proposition de Paul*” forme un constituant *SV* ; mais la suite “*la proposition de Paul*” ne forment pas des constituants : le nœud *SV* domine bien ces suites de mots, mais il domine aussi autre chose “*a* *accepté*” ; tel que l'illustre le schéma suivant :



2. La théorie de la prédication et de la grammaire des cas de Fillmore

De même nous nous intéressons à la théorie de la prédication et de la grammaire des cas (Gruber (1965), Fillmore (1968), Katz

(1972)). La prédication est « une opération de mise en relation de deux éléments de la phrase dont les rôles grammaticaux sont nettement distincts : Le premier élément : Un constituant en position de **sujet** (argument externe par rapport au prédicat. Le second élément : Un constituant en position de **prédicat** (argument interne). » (Neveu, 2011 : 21)

L'opposition **sujet/prédicat** apparaît chez les philosophes grecs de l'Antiquité pour décrire « l'opération universelle d'expression du jugement selon laquelle une propriété (le **prédicat**) est attribuée à un élément (le **sujet**), jugement formulé par ce que la logique appelle « proposition », c'est-à-dire « un énoncé susceptible d'être déclaré vrai ou faux selon la logique ». (Raby, 2018 : 59)

Exprimer une *proposition* ou une *phrase*, c'est exprimer une relation : parler de quelque chose (le *sujet*) et en dire quelque chose (le *prédicat*). Dans les phrases suivantes, le premier constituant est le *sujet* et le second (souligné) en est le *prédicat* :

Ex.1 : [*Sophie*] *pleure*.

Ex.2 : [*Le vieil homme*] *tousse*.

Ex.3 : [*La vieille dame qui s'appelle Marie*] *est obèse*.

Ex.4 : [*Le grand médecin qui soigne mon père*] *lui a prescrit beaucoup de repos*.

Nous remarquons que, dans l'exemple1, le *sujet syntaxique* de la phrase est en même temps le *sujet sémantique*. Mais le *sujet sémantique* ou le *sujet logique* peut aussi correspondre à d'autres constituants syntaxiques. Ainsi dans les exemples 2,3 et 4, le sujet syntaxique est une structure complexe qui contient soit une seule relation *sujet-prédicat*, [*Le vieil homme*], où *L'homme* en est le sujet et *vieil* en est le prédicat ; soit plusieurs relations *sujet-prédicat*, comme [*La vieille dame qui s'appelle Marie*], qui est constitué du sujet [*La dame*] et de deux *prédicats* [*vieille*] et [*s'appelle Marie*]. « Un *prédicat* ou un *sujet* est dit *primaire* lorsque c'est une *composante immédiate* de la phrase, *secondaire* lorsque c'est une

Modèle d'analyse syntaxico-sémantique de la phrase française.

composante immédiate du sujet primaire, tertiaire lorsque c'est une composante immédiate d'un prédicat secondaire ou d'un sujet secondaire, etc. » (Mel'cuk, 2000 : 240).

On définit en général *le prédicat* comme « *le constituant central de la phrase puisque c'est cet élément qui exprime la prédication* ». Le prédicat est donc censé être grammaticalement indépendant, et former le noyau de la phrase.

Quant au mot « *argument* », celui-ci a été emprunté au vocabulaire de la logique pour désigner « *les constituants généralement nominaux d'une relation prédicative.* » (Roig et Neveu, 2020 : 37) Ainsi dans « *Jean mange* », le nom « *Jean* » est un *argument* en ce qu'il occupe la fonction *sujet* du verbe « *manger* », autrement dit en ce qu'il sature une des positions grammaticales définies par la structure argumentale de ce verbe. Un *argument* est donc une expression variable, par la structure syntaxique du syntagme nominale et qui occupe une position syntaxique dans la phrase et qui se voit assigner par le prédicat une propriété ou un rôle dans une relation sémantique.

Ainsi la structure argumentale du verbe DONNER dans la phrase *Pierre m'a donné les livres* est : DONNER (X, Y, Z). Dans la phrase *Marie a brûlé le rôti*, la structure argumentale est : BRULER (X, Y). (Gruber, 1965)

Maintenant la question : à quels types de catégories syntaxiques correspondent les prédicats et les arguments sémantiques ? (Mel'cuk, 2000)

1. Ce sont les prépositions, les verbes transitifs, quelques adjectifs (comme : triste, content, fier, ...) et certains noms de relation (comme : père, mère, ennemi, X est le père de Y...) pour les prédicats à deux places ou plus.
2. Les verbes intransitifs, certains noms (comme les noms des métiers) la plupart des adjectifs (joli, magnifique,

impeccable, ...) et les adverbes de manière sont des prédicats à une place.

Comme on a vu plus haut avec les règles d'accord et les règles de réécriture, un verbe se présente avec sa valence et l'on peut établir une classification, du « *verbe impersonnel* » (Ex. : « *Il pleut.* »), au « *verbe monovalent* » (Ex. : « *Pierre part.* »), au « *verbe bivalent* » (Ex. : « *Pierre aime Marie.* »), en passant par « *le verbe trivalent* » (Ex. : « *Pierre apprend la nouvelle à Paul.* »).

Les linguistes, grammairiens et sémanticiens parlent ainsi de verbes à une, deux et trois places. Ces places peuvent porter des noms de cas (Jacob, 2003). Les cas symbolisent la nature de la relation de chacun des termes avec le verbe. « *Ils décrivent le rôle que jouent un argument dans l'événement ou la situation que désigne un prédicat, en plus du nombre et de la position des arguments.* » (I. Mel'cuk, 2000 : 243) Ce rôle est appelé *le rôle thématique* ou *rôle sémantique*. La grammaire des cas est donc une théorie d'analyse grammaticale selon laquelle une phrase est constituée d'un verbe qui est combiné avec un ou plusieurs cas profonds (*rôles thématiques* ou *rôles sémantiques*) qui sont :

1. **Agent** : « *Être animé, instigateur volontaire de l'action* ». (Mel'cuk, 2000 : 243)
Ex. : *Jean explique la leçon.*
2. **Contre-agent** : « *Entité contre laquelle l'action est menée* ». (Mel'cuk, 2000 : 243)
Ex. : *L'assassin a tué la victime.*
3. **Patient** : « *Entité animée sur laquelle s'exerce directement le procès ou qui subit l'action* ». (Mel'cuk, 2000 : 243)
Ex. : *Le chien a mordu l'enfant.*
4. **Thème** : « *Entité non animée qui subit l'action ou qui est l'objet de l'action.* » (Mel'cuk, 2000 : 243)
Ex. : *Jean met le livre sur la table.*
5. **Expérienceur** ou **Psy-chose** : « *Être animé qui ressent un sentiment, une émotion, ou qui se trouve dans un état*

Modèle d'analyse syntactico-sémantique de la phrase française.

psychologique, le cas de celui qui est impliqué par un verbe mental ou psychologique ». (Mel'cuk, 2000 : 243)

Ex. : Marie méprise le comportement de son père.

6. **Bénéficiaire** ou **destinataire** : « Être animé affecté par l'action, recevant un profit ou un dommage ». (Mel'cuk, 2000 : 243)

Ex. : Les vitres tremblent.

7. **Instrument** : « Objet inanimé employé pour faire l'action, ou qui est à l'origine de l'action, la cause immédiate de l'action ». (Mel'cuk, 2000 : 243)

Ex. : J'ouvre la porte avec la clé.

8. **Résultat** : « Objet ou être ou état de choses qui est la conséquence du procès. État final, après l'accomplissement du procès ». (Mel'cuk, 2000 : 243)

Ex. : Pierre construit une maison.

9. **Source** : « Provenance d'une entité ». (Mel'cuk, 2000 : 243)
(Le point de départ)

Ex. : La plupart des nouveautés viennent des États-Unis.

10. **But** : « Entité vers laquelle est dirigée l'action ». (Mel'cuk, 2000 : 243) (Le point d'arrivée)

Ex. : Les enfants vont à la plage.

11. **Lieu** :

Ex. : Sous le pont Mirabeau coule la Seine.

12. **Temps** :

Ex. : Garde-toi de chercher ce qui sera demain.

Remarques

A. Les rôles thématiques permettent de distinguer les verbes qui ont la même structure argumentale, comme, par exemple, DONNER et RECEVOIR dans les phrases suivantes :

Ex.1 : Pierre a donné tous les livres.

Structure argumentale → DONNER (X, Y).

Rôles thématiques → DONNER (Source, thème)

Ex.2 : Pierre a reçu tous les livres.

Structure argumentale → RECEVOIR (X, Y).

Rôles thématiques → *RECEVOIR* (But, thème)

B. Aussi, ils permettent de rendre compte si certaines transformations syntaxiques sont compatibles avec la structure sémantique du verbe.

Ex.1 : *Marie a brûlé la viande.* → *la viande a brûlé.*
(*Alternance compatible*)

Patient

Ex.2 : *Marie a acheté la viande.* → **La viande a acheté.*

Thème

Dans les exemples 1 et 2, nous remarquons que l'alternance causative n'est compatible qu'avec les verbes qui exigent un *Patient* comme argument interne.

C. Aussi, les rôles thématiques permettent de juger si une phrase est à la fois syntaxiquement et sémantiquement grammaticale.

Ex. : **Marie inquiète le problème.*

Rôles thématiques → *INQUIETER* (*Thème, Psy-chose*)

Le verbe *INQUIETER* est un verbe transitif direct (*TD*) qui doit avoir deux arguments (externe et interne : *Thème* et *Psy-chose*). Le *SN* « *Marie* » remplit convenablement ce rôle, mais le *SN* « *le problème* » ne dénote pas une entité animée capable de ressentir une émotion. D'où la phrase est jugée agrammaticale.

Maintenant nous traçons la grille thématique qui combinent les constituants définis dans le cadre de nos deux théories. Les données sont mises entre parenthèses selon les critères suivants:

Il s'agit de préciser :

Modèle d'analyse syntaxico-sémantique de la phrase française.

- 1. Le nombre d'arguments d'un prédicat.
- 2. Les constituants de chaque syntagme
- 3. La position structurale de ces arguments : quel rôle thématique est assigné à l'argument externe et quels rôles thématiques sont assignés aux arguments internes ?

L'analyse de quelques phrases de structures variées sera à l'aide des parenthèses étiquetées. Les syntacticiens et sémanticiens privilégient les parenthèses parce qu'elles occupent relativement peu d'espace (mieux que les arbres syntagmatiques (Tellier, 1999)).

1. Phrase simple (PH)

Les deux syntagmes principaux de la phrase simple que nous appelons PH sont le SV et le SN. Ce dernier peut être indépendant ou peut s'inclure dans un SP, un SA ou un SADV.

Le rôle sémantique de chaque syntagme est spécifié au début de chaque argument (externe ou interne), suivi du syntagme même et de ses composants.

1.1. DORMIR (VIntr) : *Le garçon dort* [PH [(Patient (SN (Det + N))), (SV (T pres, Ind) + V)]]

1.2. ALLER (VIntr) : *Pierre va à l'école* [PH [(Agent (SN (NP))), (SV (T pres, Ind) + V + Lieu (SP (Prep + (SN (Det + N))))]]]

1.3. ACCEPTER qqch de qqn (VTD) : *Marie a accepté la proposition de Paul.* [PH [(Agent (SN (NP))), (SV ((T Pc, Ind) + Aux + V) + Objet (SN (Det + N)) + Source (SP (Prep + SN (NP))))]]]

2. Phrase complexe (Pp + Ps)

Dans le premier exemple (2.1.) nous présentons *une complétive tensée* (les *complétives* sont les *propositions subordonnées (Ps)*), alors dans le deuxième (2.2.), *une complétive infinitive*. Ces *complétives* sont de type *déclaratif*.

2.1. PRETENDRE (VTD) : *Le gouvernement prétend que le budget éliminera le déficit.*

[Pp [(Agent (SN)), PRETENDRE (Ps ((Instrument (SN), ELIMINER (Thème (SN)))))]]

[Pp [(Agent (SN (Det (Le) + N (gouvernement)))]), [SV (T(prés-Ind) + (V (prétend)) + [Ps [Comp (que) + [SN Instrument (Det (le) + N (budget))], [SV (T(fut-Ind) + (V (éliminera)) + Thème SN (Det (le) + N (déficit))]

2.2. VOULOIR (VTD) : *Le concierge de ma sœur voudrait offrir à son fils aîné un petit chien à poils courts.*

La sous-catégorisation du verbe *VOULOIR* indique que le complément de ce verbe peut être un *SN* (Ex. : *Le garçon veut sa maman.*) ou une *complétive (tensée ou infinitive)*, comme dans l'exemple (2.2.). Comme les autres types *propositions*, une infinitive contient un sujet qui est représenté syntaxiquement et sémantiquement. Mais, à la différence des *propositions tensées*, le *sujet des infinitives (SF)* est absent du strict point de vue phonétique.

Présentons alors l'analyse de notre phrase complexe :

[Pp [(Agent (SN (SP))), VOULOIR [Ps (SF (lui-même), (SV (T (Inf)) + V (offrir ((Patient (SP (SADJ)), (Thème (SN (SADJ)))))))]]

[Pp [Agent (SN (Det (Le) + N (concierge) (SP (Prep (de) + SN (Det (ma) + N (Sœur)))]), [SV (T(cond-Ind) + (V (vouloir)) + [Ps (SV (T(Inf) + V (offrir) + (Patient (SP (Prep (à) + SN (Det (son) + N (fils) + SADJ (ainé)))) + (Thème(SN (Det (un) + (SADJ (petit)) + N (chien) + (SP ((à) + N (poils) + SADJ (courts)))))))]]

Conclusion

1. La décomposition de la phrase en adoptant cette méthode a l'avantage de respecter à la fois la position syntaxique et le rôle sémantique de chaque constituant de la phrase. Même si un constituant est déplacé de sa position, ce déplacement doit être légitime de point de vue syntaxique et sémantique, comme pour le cas des mots interrogatifs ou des pronoms.
2. Ce modèle favorise un apprentissage basé sur la compréhension du rôle syntaxique et sémantique de chaque constituant de la phrase et des relations profondes et de surface entre les constituants. Cette mise en relation favorise à son tour une base solide et une mémorisation à long terme.
3. Ce modèle a l'avantage de favoriser à l'apprenant d'avoir une vision analytique qui lui permet de décomposer les phrases et d'identifier en tout temps leurs composants syntaxiques et sémantiques.
4. Ce modèle circonscrit toute une méthode scientifique d'analyse de la phrase dans ses premières lignes. Il présente donc des analyses de base qui méritent d'être également soumises à des observations plus profondes dans des recherches ultérieures afin de présenter aux lecteurs, chercheurs et enseignants tout un programme d'enseignement exhaustif et éminemment efficace.

Référence

- Chomsky, N. (1972): *Studies on Semantics in Generative Grammar*, The Hague: Mouton.
- ——— (1980): *Rules and Representations*, New York: Columbia University Press.
- ——— (2000): *New Horizons in the Study of Language and Mind*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Fillmore, C.J. (1982): “Frame semantics”, In L. S. of Korea (Ed.), *Linguistics in the Morning Calm*, Seoul: Hanshin, pp. 111–137.
- GODART-WENDLING, B., *et.al.* (1998): “Penser le principe de compositionnalité: éléments de réflexion historiques et épistémologiques”, *T.A.L.*, vol 39, n 1, pp. 9-35.
- Gruber, J. (1965): *Studies in Lexical Relations*, Ph.D. dissertation, MIT; reprinted in Gruber, *Lexical Structures in Syntax and Semantics*, Amsterdam, North-Holland.
- Jacob, D. (2003): “Pour une nouvelle définition des fonctions des cas”, *Syntaxe et sémantique*, n. 4, pp. 47-66.
- JANSSEN, Theo M. V. (1986): *Foundations and Applications of Montague Grammar*, Rapport technique, Centre for Mathematics and Computer Science.
- ————— (1997): “Compositionality”, *Handbook of Logic and Linguistics*, J. van Benthem, A. ter Meulen (ed.), Elsevier.
- KAMP, H. & REYLE, U. (1993): *From discourse to logic*, Dordrecht, Kluwer.
- Katz, J. J. (1972): *Semantic Theory*, New York: Harper and Row.
- Kuroda, S.Y. *et.al.* (1971): “Antony Marty et la théorie transformationnelle”, *Epitémologie de la linguistique, Langages*, pp. 48-66.
- Lohndal, T. (2014): *Phrase Structure and Argument Structure: A Case Study of the Syntax-Semantics Interface*. Oxford: Oxford University Press.
- Mel’cuk, I. (2000): *Cours de morphologie générale, vol. 5 : Modèles morphologiques*, Paris: CNRS Éditions, 492 pp.
- Neveu, F. et Roig A. (eds) (2020): *L’Adjectivité. Approches descriptives de la linguistique adjectivale*, Berlin, De Gruyter.
- Neveu, F. (2000): *Lexique des notions linguistiques*, Armand Colin, 128 p.

Modèle d'analyse syntaxico-sémantique de la phrase française.

- Aspects de la théorie syntaxique, L'Ordre philosophique, traduction de Jean Claude Milner, 273 p.
- Partee, B. *et.al.* (1990): "Mathematical methods in Linguistics", *Studies in Linguistics and Philosophy, TAL*, n°1, V.39, Kluwer, Dordrecht, pp. 131-160.
- Raby, V. (2018): Les Théories de l'énonciation dans la grammaire générale, ENS Editions, Langages, Lyon.
- Sausure, F. de (1972): *Cours de linguistique générale*, édition critique préparée par T. de Mauro, Paris, Payot.
- Tellier, Ch. (1997): *Eléments de syntaxe du français. Méthode l'analyse en grammaire générative*, Les Presses de l'Université de Montréal, 228 p.